L’EIIL impose aux chrétiens d’Irak le statut discriminatoire de «dhimmi»

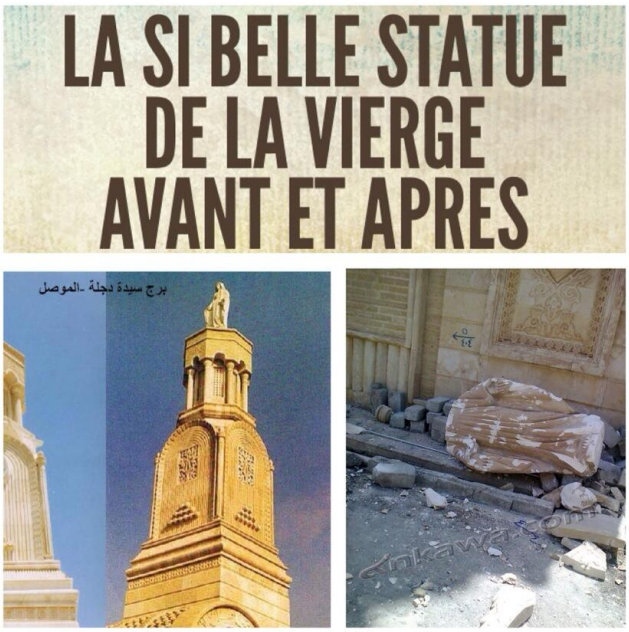
24/06/2014 à 20h55

L’EIIL a imposé aux chrétiens d’Irak le statut discriminatoire de «dhimmi», les obligeant à payer un impôt élevé contre une garantie de protection.

Une bien triste nouvelle pour les derniers chrétiens de Mossoul, l’Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL), Daech selon son anagramme en arabe, vient de leur ordonner le payer le jizya, soit un impôt spécial dit de capitation, ce qui leur confère par la même **un statut de citoyen de seconde zone.**

Cet impôt, selon divers témoignages recueillis par téléphone à Mossoul auprès de familles chrétiennes, s’élève à 250 dollars par personne ayant un emploi, soit 500 dollars pour un couple. **«Ils ont le choix entre payer, se convertir ou s’en aller», a indiqué lundi le père Issa Tahir, de la petite Eglise chaldéenne.**

Cette obligation de payer le jizya fait du chrétien un dhimmi «un protégé», soit un citoyen non-musulman dans Etat musulman, lié à celui-ci par **un «pacte de protection» obligatoire**. Il s’adresse également à tout citoyen non-musulman à condition qu’il appartienne à une religion révélée (judaïsme, zoroastrisme, etc.). Il s’accompagne en général de **certaines obligations discriminantes, d’une liberté de culte restreinte, de la perte de certains droits en échange d’une garantie de sécurité pour leur personne et leurs biens.** […]



Par ailleurs, selon le père Tahir, **deux églises de Mossoul**, celle du Saint-Esprit, qui appartient à l'Eglise chaldéeene, et une autre en construction de la communauté arménienne **ont été dernièrement complètement vandalisées.** Une statue de la Vierge qui se trouvait sur autre église a également été détruite.

Libération